

CS Investment Funds 6

Société d'investissement à capital variable
5, rue Jean Monnet, L-2180 LUXEMBOURG
R.C.S. Luxembourg B 212 390
(ci-après la «**Société**»)

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires à participer à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

des actionnaires (l'«**assemblée générale annuelle**») qui se tiendra le

Mardi 13 juin 2023 à 15h00 HEC

au siège social de la Société, 5 rue Jean Monnet, Luxembourg,
L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Approbation et ratification des distributions versées aux actionnaires au cours de l'exercice telles qu'elles sont présentées dans le rapport du Conseil d'administration;
3. Rapport du réviseur d'entreprises indépendant;
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022;
5. Affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
6. Décharge au Conseil d'administration en fonction au cours de la période concernée sur l'exécution de ses obligations pour l'exercice clos le 31 décembre 2022;
7. Approbation de la nomination de Jonathan Griffin au Conseil d'administration à la suite de la démission de Guy Reiter;
8. Approbation de la nomination de Marc Berryman au Conseil d'administration à la suite de la démission de Dominique Délèze;
9. Élections au Conseil d'administration:
 - a. Eduard von Kymmell (non exécutif)
 - b. Jonathan Griffin (non exécutif)
 - c. Evanthi Savvoulidi
 - d. Marc Berryman
 - e. Petra Borisch
10. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises indépendant pour l'exercice qui se clôturera le 31 décembre 2023;
11. Approbation de la rémunération annuelle des administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des périodes ultérieures jusqu'au prochain vote.

Les points inscrits à l'ordre du jour pourront être adoptés sans condition de quorum, à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'assemblée générale annuelle sont invités à s'inscrire au moins trois (3) jours civils avant la date de l'assemblée auprès de la société de gestion Credit Suisse Fund Management S.A. Les inscriptions peuvent être effectuées par fax au numéro +352 43 61 61 402 ou par e-mail à l'adresse list.luxcsfmcoperate@credit-suisse.com.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale annuelle, les actionnaires sont priés de faire bloquer leurs actions auprès du dépositaire au moins trois (3) jours civils avant la date de l'assemblée et de remettre au siège social de la Société un certificat de blocage attestant que ces actions resteront bloquées jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle.

Les actionnaires ont également la possibilité de voter par procuration à l'aide des formulaires de procuration disponibles au siège social de la Société. Pour être pris en considération, les formulaires de procuration dûment complétés et signés

devront parvenir au siège social de la Société au moins trois (3) jours civils avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, chaque action, toutes catégories confondues, détenue au jour de l'assemblée générale annuelle donne droit à une voix, indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée. Les actionnaires ne détenant que des fractions d'actions ne sont pas autorisés à voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les actionnaires sont informés par la présente que le rapport du réviseur d'entreprises indépendant agréé, le rapport du Conseil d'administration et le dernier rapport annuel peuvent, sur demande, être obtenus gratuitement au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration